

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JANVIER 2018

Compte-rendu affiché le : 22 janvier 2018

Date de transmission en Sous-Préfecture : 23 janvier 2018

N° 18-01-02

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 janvier 2018

OBJET :
SIEL – Dissimulation
réseaux secs – Rue
Maurice André.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 27

Secrétaire de séance : Svitlana PRESSENSE

Membres présents à la séance :

Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Julien GOUTAGNY – Joëlle VILLEMAGNE – Alain BLANCHARD – Catherine COMBE – Pierre RODAMEL – Jean-Marc ALVES – René THELISSON – Odile CLAVIERES – Dominique PAULMIER - Sylvie ROBERT – Catherine MAREY – Patrice THOLLOT – Corinne BOICHON – Valérie BLANCHARD – Svitlana PRESSENSE – Fabienne MULARD - Geneviève NIGAY – Mireille PAULET – Daniel DUCROS – Francis LEMERCIER.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Muriel ORIOL à Jean Yves CHARBONNIER – Olivier PERRET à René THELISSON – Guillaume RONDOT à Gérard RIBOT – Marie-Ange LAURENT à Joëlle VILLEMAGNE – Lionel CANNOO à Dominique PAULMIER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20180118-18-01-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2018

Affichage : 22/01/2018



OBJET DE LA DELIBERATION :

SIEL – DISSIMULATION RESEAUX SECS – RUE MAURICE ANDRE

Monsieur Alain BLANCHARD, adjoint au maire, expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Dissimulation réseaux secs, rue Maurice André.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Département de la Loire, le Conseil Régional Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune	Participation SEM
Câblage Télécom – Rue Maurice André	9 200 €	100.0%	0 €	9 200 €
Dissimulation EP – Rue Maurice André	21 389 €	95.0%	20 320 €	0 €
Dissimulation BT/EP – Rue Maurice André	59 320 €	90.0%	0 €	53 388 €
Dissimulation Télécom – Rue Maurice André	10 690 €	100.0%	0 €	10 690 €
TOTAL	100 599 €		20 320 €	73 278 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **PREND ACTE** que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Dissimulation des réseaux secs – Rue Maurice André", dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- **PREND ACTE** que des travaux relevant de la compétence de Saint-Etienne métropole seront assurés en coordination avec la communauté urbaine, et que le chantier ne pourra débuter qu'après délibération de Saint-Etienne Métropole.
- **APPROUVE** le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- **DECIDE** d'amortir ce fonds de concours en 8 années.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 23 janvier 2018.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20180118-18-01-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2018

Affichage : 22/01/2018